



DES REMUNERATIONS PAS DE LA PROPAGANDE !

Depuis des années, les agents subissent, l'empilement des réformes, des pertes de pouvoir d'achat importantes et demandent des augmentations de salaires. Le « *plan d'accompagnement social* » du Ministère ne répond en rien à leurs revendications. Les 29,17€ alloués par mois à tous les agents relèvent du mépris.

Par ailleurs et par le biais des DSF et TPG, M Parini fait distribuer à tous les agents de la DGFIP une « luxueuse » plaquette vantant la nouvelle direction et la fusion DGI – DGCP et organise des réunions de propagande visant à la faire accepter.

La réalité dans les services est toute autre : les suppressions d'emplois, les pressions statistiques, les restructurations, l'accumulation des tâches et le développement de la polyvalence entraînent une dégradation continue des conditions de travail.

DE QUI SE MOQUE –T-ON ?

Cette fusion va se traduire par une très forte dégradation des conditions de travail des agents des nouvelles filières, aggravées par des vagues de suppressions d'emplois massives.

Par conséquent, pour le contribuable aussi cette fusion aura des répercussions très néfastes.

QU'A-T-ON A GAGNER DANS CETTE MASCARADE ?

Ce que nous attendons maintenant, ce n'est ni une grande messe ni une plaquette promotionnelle : Ce que nous voulons, c'est :

- L'arrêt immédiat de la politique aveugle et dogmatique de suppressions d'emplois qui aggravent les conditions de travail.
- L'ouverture immédiate de réelles négociations salariales pour augmenter significativement la valeur du point et réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire.
- L'arrêt immédiat des fermetures de services de proximité qui entraînent de lourdes conséquences pour la population et les salariés.
- L'attribution des moyens nécessaires au fonctionnement et au financement des missions de services publics en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.
- Le retrait du projet de loi dit de la mobilité et des parcours professionnels dont l'objectif principal consiste à permettre le licenciement des fonctionnaires.